

Pour la première fois depuis son arrivée dans la Vienne, le Directeur était absent pour un CTL et a laissé son chef de pôle Etat/Moyens exercer la présidence de ce comité. Débarrassé de son principal « irritant », le CTL a pu se dérouler dans un état d'esprit plus ouvert.

Le quorum étant atteint nous avons examiné les 7 points inscrits à l'ordre du jour, accompagnés de plus de 120 pages de documents.

1/ Approbation du PV du CTL du 7 mars 2019 =

En l'absence du PV, ce point est remis à plus tard.

2/ Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2018 =

Ce document recense sur trois exercices des données réparties en 10 ratios, qui listent notamment le volume des écrêtements, le nombre d'arrêts maladie, le nombre de fiches de prévention des risques psycho-sociaux ou encore le nombre d'accidents de service, pour l'ensemble des agents des Finances dans la Vienne.

Cet outil, même imparfait, a le mérite d'exister. La moyenne d'âge du département est de 50,7 ans.

Face aux constats chiffrés qu'il contient, la Direction manque de volontarisme ou de compétence pour apporter des solutions concrètes aux agents. Par exemple :

Concernant le volume des écrêtements (1 266 heures en 2018), nous avons appris que la direction se contente d'envoyer, une fois par trimestre, une note aux chefs de services des agents écrêtés afin de les sensibiliser et tenter de faire baisser le nombre d'écêtements. La Direction met en avant le fait que les écêtements concernent souvent les mêmes agents qui font le choix de passer plus de temps sur leur lieu de travail plutôt que chez eux ! Ce type d'argument n'est cependant absolument pas étayé.

Nous constatons une hausse de plus de 60 % des fiches de prévention des risques psychosociaux (8 fiches en 2018, contre 5 en 2017), pour des cas d'agressions envers les agents dans 7 cas sur 8.

Pour information, déjà 10 fiches de signalement ont été rédigées depuis janvier 2019 à la DDFIP de la Vienne, concernant le stress quotidien et l'inquiétude face aux restructurations.

Il convient également de relever la hausse également du nombre de jours de congé mis sur les comptes épargne temps (CET). Nous avons rappelé qu'en y ajoutant les écêtements, cela représente environ 1 665 équivalents temps pleins (ETP) pour l'ensemble de la DGFIP.

Enfin, l'effondrement du nombre de jour de maladie de courte durée (près d'un tiers en moins par rapport à 2018) est, pour nous, la conséquence directe de la remise en place du jour de carence en 2018. Rappelons que cette mesure inique est destinée à stigmatiser les fonctionnaires, à faire des économies sur le dos des malades, qu'elle force les agents à venir travailler en étant malade, ou à poser des congés pour rester chez eux, et que les fonctionnaires « financent » eux-mêmes cette mesure, faute de mécanismes compensatoires qui existent dans le secteur privé mais pas dans la fonction publique.

Nous avons demandé l'analyse de la DDFIP sur ce TBVS. Sans surprise, la Direction a confirmé le lien entre les suppressions d'emplois et les contraintes de plus en plus fortes pour les agents en termes de prise de congés et d'heures supplémentaires écérées.

3/ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et Plan Annuel de Prévention (PAP) 2018-2019 =

De 312 lignes à l'origine, le DUERP est passé à 92 lignes après un important travail de synthèse et de regroupement réalisé par un groupe de travail. Sur ces 92 lignes, 57 items concernent des risques de nature psycho-sociale. Parmi ces items, nous en avons dénombré 38 qui trouvent leur origine dans des motifs internes à la DGFIP. Le contenu de ces 57 items est glaçant de déshumanisation de notre environnement de travail : quantité excessive de travail, rythme de travail trop élevé, trop de normes, pertes de repères, dysfonctionnements applicatifs, travail dans l'urgence, pression statistique et sur les objectifs (lesquels sont jugés irréalistes, contradictoires et pléthoriques) restructurations, suppressions d'emplois, spécialisation des métiers qui entraînent un désintérêt, dématérialisation excessive qui rend le travail abstrait, évolutions et adaptations incessantes, perte d'autonomie dans le travail, notamment liée aux processus de travail industrialisés, défiance de la Direction locale, sentiment de devoir bâcler son travail, inquiétudes sur le futur bilan de compétences, et surtout, inquiétudes sur la mobilité (sous-entendue imposée), sur l'évolution des carrières, inquiétude sur l'avenir du service et sur l'absence de pérennité des missions entraînant des difficultés à se projeter, en clair, inquiétude sur l'avenir professionnel à la DGFIP.

À côté de ces items, on dénombre 10 rubriques pour des risques d'agression des agents.

10 contre 38. Les agents estiment donc que leur hiérarchie supérieure (direction locale et DGFIP) génère à leur rencontre quatre fois plus de risques professionnels que des événements liés à une interaction avec l'extérieur.

Les risques psycho-sociaux générés par les agissements de notre administration sont même plus nombreux que tous les autres risques réunis (10 pour des agressions et 25 pour des risques divers).

Ce que nous enseigne ce DUERP, c'est que la principale source de risque pour un agent ce sont les attaques menées de façon volontaire contre eux, contre leurs missions, contre leurs services par leur propre Direction. Et ce n'est pas le plan social dont la Direction nous a ébauché la présentation mardi dernier, en évitant soigneusement le volet social, celui du traitement des personnes, qui va améliorer les choses.

La même méthode de rationalisation a été utilisée pour le PAP. Cependant nous avons regretté que ces documents ne parlent pas des suppressions d'emplois, pourtant source de charge supplémentaire. Nous estimons que l'on minimise certains risques malgré des remontées « inquiétantes » de nos services sur l'avenir de la DGFIP notamment. Certains sujets restent encore d'actualité : les problèmes de dégagements de fonds auprès de la Poste, malgré d'envoi d'un courrier de rappel pour non respect de la convention ; le dossier amiante de Slovénie est toujours en cours et, devant l'ampleur des travaux, la Direction ne semble pas pressée d'y remédier. Nous avons fait remonter les nombreux dysfonctionnements avec le nettoyage de notre prestataire ONET mais la Direction estime que dénoncer le marché national sera difficile car l'entreprise ONET est la seule à y répondre.

Plus largement, face au désastre retracé dans le DUERP, la proposition de plan de prévention n'est pas à la hauteur. Face aux inquiétudes des agents qui craignent pour leur avenir professionnel à la DGFIP, la Direction se borne à répondre par dialogue de performance rénové, allègement, bonnes pratiques, simplifications, donner du sens au travail, fiches FIM, réunions métiers. La Direction a indiqué qu'elle partage notre analyse et le constat d'échec du dispositif.

Nous avons fait remarquer que la formule « certains agents sont victimes de leur conscience professionnelle » utilisée par la Direction dans le PAP est très maladroite. Elle s'adresse aux agents qui refusent de respecter certaines consignes lorsque celles-ci consistent à bâcler leur travail. En utilisant cette formule, la Direction admet, d'une certaine façon, que les agents, parce qu'ils ont une forte conscience professionnelle, refusent de saborder leur mission parce qu'ils la jugent importante alors que la Direction s'en contre-fiche. Mais cette formulation indique aussi aux autres agents, ceux qui appliquent les consignes de bâclage, qu'ils n'ont aucune conscience professionnelle. En matière de communication aux agents, on a déjà vu mieux...

4/ Bilan de la formation professionnelle 2018 =

En guise de propos liminaire, nous avons souhaité avoir une pensée collective pour notre collègue Catherine Tanguy qui devrait bientôt pouvoir reprendre sa place dans le service Formation.

Nous avons ensuite fait part de notre satisfaction de constater le bon fonctionnement du service Formation, à une époque où nous voyons tellement de services se déliter sous les coups portés par notre propre administration. Nous avons souligné la forte implication d'un service dont l'activité est entièrement tournée vers la satisfaction des demandes et des besoins des autres services.

Nous avons enfin souligné l'articulation en bonne intelligence avec l'antenne de l'ACIF, hébergée dans nos locaux, qui apporte son savoir-faire et son réseau au bénéfice de la DDFIP de la Vienne.

Concernant le bilan, nous avons demandé des précisions sur quelques points :

- le nombre de formateurs locaux est à la baisse depuis deux ans (30 en 2016, 24 en 2018), mais cela ne pèse pas sur la programmation des formations.

- de même, les équipements informatiques sont encore suffisants pour assurer l'ensemble des formations concernées.

- la hausse du nombre de jours de formation provient notamment de la mise en place du prélèvement à la source et de l'application SIRHIUS. Nous avons demandé que les agents de contrôle fiscal soient formés au PAS, pourtant mis en place depuis janvier 2019 (un comble).

- avec 17 % d'agent formés aux gestes de secours, nous sommes encore loin de l'objectif de 80 % prévu par la loi.

- 23 agents sont « exclus » de la formation, soit environ 4 % des agents qui n'ont suivi aucune formation. Le chiffre reste stable et s'explique notamment par des départs à la retraite.

- concernant les dispositifs du tutorat et des parcours d'intégration, après un départ canon en 2017, on note une baisse importante, avec toutefois un triplement du nombre de tutorat dans les trésoreries.

- nous avons redit notre désintérêt pour la formation électronique, qui tient plus du gadget que de la formation et qui ne saurait en aucune façon se substituer à une véritable formation en salle de cours avec un enseignant physiquement présent en face des stagiaires. Il y a des sujets et des matières trop importants pour être laissés au numérique.

- nous regrettons également le parti pris du Plan National de Formation pour 2019 valorisant, à juste titre, la partie fiscale de nos missions, mais dévalorisant, à tort, la partie gestion publique. Nous estimons que l'ensemble de nos missions doit être « sanctuarisé » et reconnu comme des missions d'excellence. Une formation « PAS » a de nouveau été réclamée pour les services de contrôle fiscal du département, toujours privés de cette formation pourtant très importante, notamment pour les dossiers des professionnels.

La direction a remercié les chefs de service et les agents ayant participé au tutorat et aux surveillances aux concours, ainsi que les formateurs.

Enfin, le CTL s'est félicité que la DDFIP de la Vienne conserve son statut de centre d'examen.

5/ Budget 2018 de la DDFIP 86 =

Autorisation d'engagement (AE) de 2 299 020 € / Crédit de paiement (CP) de 2 484 611 €

La baisse de 11 % (en AE) du budget 2018 par rapport à 2017, provient d'une dotation supplémentaire obtenue en fin d'année 2017.

Concernant les charges, le poste affranchissement baisse de manière importante de nouveau du fait du recours à CLIC'ESI, CLIC'ESI +, et du PES ASAP, ainsi que du nouveau tarif écopli (55 centimes au lieu de 78 par pli).

Concernant les travaux, nous avons alerté la Direction sur **l'urgence** de mettre à disposition des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans l'immeuble de la rue de Slovénie et de rendre le site accessible (automatisation des portes). En réponse, la Direction estime que la future installation du cabinet du médecin de prévention à Slovénie, va répondre au parcours d'accessibilité demandé.

La responsabilité pénale du DDFIP est clairement engagée en cas d'accident concernant aussi bien une personne à mobilité réduite que les collègues lui venant en aide. Nous avons menacé l'administration de saisir la presse si le dossier n'avance (pour mémoire, la demande de mise aux normes PMR date de 2016).

Concernant globalement les toilettes de l'immeuble de la rue de Slovénie, la Direction Générale a rejeté la demande de travaux de rénovation, chiffrée à plus de 500 000 €. La Direction va proposer la réalisation de la 1ère tranche pour environ 250 000 €. Un représentant de la Préfecture devait se rendre sur place le 24 juin 2019. Nous avons demandé qu'en cas de refus de la DG, la Direction finance sur son budget la réalisation d'au-moins un cabinet de toilette accessible au personnel handicapé avant la fin de l'année 2019.

Enfin, pour information en cette période de forte chaleur annoncée, le CHS-CT va financer 22 ventilateurs pour notre Direction.

6/ Mis en place de la cellule téléphonique au SIP POITIERS =

Cette cellule a été mise en place pour la campagne déclarative. Le DDFIP souhaite la maintenir avec un effectif de 0 à 4 agents maximum, par roulement, et en fonction des affluences et échéances. Au cours de la période de campagne IR (du 15 avril au 15 mai 2019), le taux d'appel abouti était de 47 %, soit un taux proche de celui d'un centre de contact. La moyenne d'appel par demi journée et par agent est de 50. Si toutes les lignes du SIP sont rattachées à un logiciel de taxation, la Direction rappelle qu'il n'y a pas de suivi pour les autres services du site.

7/ Rapport d'activité 2018 de la DDFIP 86

Le rapport d'activité nous a été présenté pour information. Nous avons souhaité réagir sur quelques points de ce document censé refléter l'activité de nos services :

- la DDFIP a signé une convention de maison de services avec la Poste. Nous avons rappelé que ce dispositif avait été présenté en CTL simplement pour information et que le vote des représentants du personnel n'avait pas été requis. La Direction nous a indiqué que la convention ne porte que sur la réalisation d'opérations d'aide à la connexion aux applications à destination des usagers... pour le moment.

- l'organigramme présenté dans le rapport est en partie faux. Il indique que la MDRA (Mission Départementale Risques et Audit) est rattachée directement au Directeur. Or ce n'est pas le cas, la MDRA étant rattachée à un chef de pôle, ce qui est contraire aux règles d'organisation de l'audit à la DGFIP. Nous avons trouvé curieux d'insérer dans un rapport d'activité un organigramme en partie truqué. M. Perrin semble avoir un problème à assumer une décision contraire aux normes d'organisation de la DGFIP. Ce n'est pas la première fois que cette « erreur » est signalée...

- ce rapport d'activité, qui concerne l'année 2018, contient des événements qui se sont déroulés au cours des premiers mois de 2019, comme par exemple la spécialisation des trésoreries. Sans doute faut-il y voir l'empressement du Directeur à afficher des actions valorisantes pour lui.

- le rapport utilise la formule « sites visibles », qui implique nécessairement l'existence de sites « invisibles ». Nous avons demandé à en avoir un aperçu.

- pas un mot sur l'entrevue des organisations syndicales avec un conseiller de Darmanin lors de la venue de celui-ci en octobre. Sûrement un oubli.

- la Direction se glorifie que « les usagers s'approprient les services en lignes de la DGFIP ». Il faudrait rajouter "contraints et forcés".

- il est évoqué une rationalisation du nombre de caisses sur Poitiers. Faire tenir la caisse d'une trésorerie par le service Comptabilité de la Direction, on a déjà vu plus rationnel. Séparé un service non plus. Et encore, au départ, le Directeur voulait faire l'inverse. Ce n'est pas une rationalisation, c'est une fermeture de caisse.

- sur la baisse du volume des espèces, dont la Direction se félicite, il est indiqué que cela est lié à la rationalisation, donc à la diminution, du nombre de régies. C'est surtout lié au fait que l'on met tellement d'obstacles au paiement en espèces que les usagers sont forcés de s'orienter, contre leur volonté, vers d'autres moyens de paiement.

- il est indiqué que 4 régies ont ouvert des comptes bancaires dans le secteur privé. Cela porte un nom, même plusieurs noms : traîtrise, infamie, et surtout privatisation des missions, en l'occurrence la tenue des comptes des régies.

- le traitement des métiers du secteur public local est particulièrement orienté. Ces métiers ne sont abordés que sous l'angle des mesures qui conduisent à leur disparition : dématérialisation, contrôle partenarial, délai de paiement, CHD.

La Direction n'évoque que ce qui l'amuse : pas un mot ni un chiffre sur le nombre de budgets gérés, le volume de dépenses effectuées, de recettes prises en charge, de marchés publics contrôlés, de payes versées aux agents des collectivités, le nombre de mandats pris en charge, de mandats rejetés, d'ordres de réquisition reçus par les comptables, de régies gérées par les comptables. La Direction s'en fiche, elle ne retrace que les indicateurs et les actions à la mode qui font chic auprès de la direction générale.

- nous avons condamné l'emploi de l'expression "actions personnalisées" auprès de trésoreries pour l'amélioration de certains indicateurs, notamment sur le délai de paiement du comptable. « Actions personnalisées » : qu'en termes élégants ces choses-là sont dites. En terme plus clair, on appelle ça des pressions. Il en est fortement question dans les rubriques du DUERP. Visiblement, la Direction éprouve beaucoup de difficultés à faire le lien entre le contenu d'un DUERP et les mauvaises pratiques dont elle se rend coupable au quotidien. Gageons que le récent séminaire des cadres, qui s'est tenu dans les locaux de la DDFIP, permettra d'améliorer les choses.

Nous avons enfin longuement débattu sur la baisse inquiétante du taux de recouvrement des produits locaux. Si le recouvrement des produits fiscaux reste d'un bon niveau, celui des produits locaux est en chute libre et surtout très en retrait dans l'inter région. Ce n'est ni la faute des agents, ni des comptables, mais une analyse plus poussée montre que les plus grosses trésoreries ont les taux les plus bas. À force de transférer les charges sans les emplois, la direction a fini par décourager nos collègues, submergés par la masse de travail colossale et avec peu de moyens pour y répondre.

Et ce n'est pas le nouveau réseau 2022 qui va nous rassurer avec la création des 3 grosses « industries » SPL à Poitiers, Châtelleraut et Montmorillon, ainsi que des « usines » SIP et SIE sur ces mêmes sites. Nous y reviendrons le 1^{er} juillet 2019 lors du prochain CTL consacré à ce « nouveau réseau de proximité ».

Les élus FO DGFIP 86 en CTL : Eric LIEBUS, Amélie BARDET, Damien PATRAC, Maryse METAIS.

Experte : Véronique LANGLAIS



**LA DGFIP DÉPECÉE,
SERVICE PUBLIC
ET AGENTS EN DANGER**